



solidarité intégration citoyenneté territoire

Projet Associatif

SOLINCITE

2025 – 2029

Table des matières

Préambule : Une démarche participative	3
I. Introduction	3
II. Les Valeurs de l'Association	4
III. Missions	6
IV. Les principes d'intervention.....	7
A. <i>Auprès des personnes accueillies ou accompagnées</i>	<i>7</i>
B. <i>Auprès des salariés</i>	<i>8</i>
C. <i>Auprès des partenaires.....</i>	<i>8</i>
V. Contexte global	8
VI. Le Contexte associatif.....	9
A. <i>L'Ancre territoriale et les territoires d'intervention</i>	<i>9</i>
B. <i>Etat des lieux</i>	<i>9</i>
VII. La gouvernance associative et les instances de direction	10
A. <i>L'Organisation Générale de Solincité</i>	<i>10</i>
B. <i>L'Assemblée Générale Ordinaire</i>	<i>12</i>
C. <i>L'Assemblée Générale Extraordinaire.....</i>	<i>12</i>
D. <i>Le Conseil d'Administration.....</i>	<i>12</i>
E. <i>Le Siège Social</i>	<i>13</i>
1. <i>La Direction Administrative et Financière.....</i>	<i>13</i>
2. <i>La Direction des Ressources Humaines</i>	<i>13</i>
3. <i>Les Systèmes d'Information.....</i>	<i>14</i>
4. <i>La Communication</i>	<i>14</i>
5. <i>La Direction de la Qualité</i>	<i>14</i>
6. <i>La Protection des Données</i>	<i>14</i>
7. <i>L'ingénierie, le développement et la recherche.....</i>	<i>15</i>
8. <i>L'Ethique</i>	<i>15</i>
F. <i>Les Directions des Dispositifs</i>	<i>15</i>
VIII. Les orientations stratégiques de Solincité.....	15
<i>AXE 1 : Favoriser l'implication active des personnes accompagnées.....</i>	<i>15</i>
<i>AXE 2 : Sécuriser les parcours de soins par convention ou contrat avec les acteurs du secteur sanitaire.....</i>	<i>16</i>
<i>AXE 3 : Déployer des modalités innovantes d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.....</i>	<i>16</i>
<i>AXE 4 : Poursuivre le déploiement de solutions mixtes, adaptées, portées par un réseau de partenaires.....</i>	<i>16</i>
<i>AXE 5 : Réorganiser le découpage des zones d'intervention pour mieux appréhender la réalité des territoires.....</i>	<i>16</i>
<i>AXE 6 : Sécuriser les contrats et engagements avec les autorités de contrôle et de tarification</i>	<i>17</i>
<i>AXE 7 : Définir des modalités pour attirer et fidéliser des bénévoles</i>	<i>17</i>
IX. Conclusion	17



Préambule : Une démarche participative

Dans une première étape, SOLINCITÉ a organisé des réunions par groupes d'une dizaine de participants : des personnes accompagnées, des professionnels, des cadres, des directeurs et des administrateurs. 62 personnes ont ainsi pu contribuer à réfléchir, échanger, et débattre autour de la réalité de notre association et de l'actualisation de son projet associatif. Les mots-clés issus de ces rencontres ont fait l'objet de comptes rendus ainsi que d'une synthèse.

Deux administratrices ont été chargées de puiser dans ces documents ainsi que dans le projet associatif de la période 2020-2024 pour écrire le nouveau projet.

Au cours de cette élaboration, plusieurs points d'étape ont été proposés aux administrateurs pour remanier, compléter et valider les contenus jusqu'à leur finalisation.

Le projet associatif 2025-2029 sera soumis au vote des adhérents de SOLINCITÉ lors de l'assemblée générale extraordinaire de juin 2025.

I. Introduction

SOLINCITÉ est une association qui intervient dans l'ensemble du Lot et Garonne. La situation de ce département s'est fortement dégradée : augmentation de la précarité, de la pauvreté, du chômage de masse et de longue durée, problèmes de mobilité, isolement, vieillissement de la population, déserts médicaux.

Les orientations principales des textes de politiques sociales et de santé des dernières décennies convergent pour préconiser plus de démocratie, d'égalité, de transversalité, de coordination et de partenariat sur les territoires.

Les problématiques des personnes concernées par l'action sociale et médico-sociale se sont transformées, avec des formes de fragilité nouvelles, des profils complexes, une aggravation de la vulnérabilité, l'augmentation des troubles psychiatriques. Leur prise en compte implique d'adapter les modes d'accompagnement et leur durée.

Les modes de gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux se sont engagés dans une mutation vers de nouvelles formes de gouvernance. Les institutions de financement et de contrôle imposent une rationalisation de l'action, de nouvelles pratiques et une justification de l'activité qui soulèvent des interrogations sur le sens de leur action.

Les associations doivent poursuivre leur contribution à la définition des orientations stratégiques d'action, à partir d'une analyse du contexte pour s'engager à mieux répondre aux besoins repérés.

Les transformations en cours en matière d'action sociale et médico-sociale exigent du secteur associatif des capacités d'ingéniosité et d'innovation pour répondre à des attentes de performance, d'efficience et d'efficacité.

Pour éviter de compromettre leur avenir : « La voie difficile qui s'ouvre devant les associations exige de ne pas abdiquer leurs valeurs face aux contraintes économiques qu'elles affrontent et surtout



face aux compromis qui pourraient naître de l'usage d'instruments directement « importés » du modèle entrepreneurial classique. »¹

SOLINCITÉ entend relever ce défi en poursuivant son engagement, son développement, son ancrage territorial et en affirmant ses valeurs et son identité. Son nouveau projet associatif confirme ses orientations qui se déclineront de manière opérationnelle dans les différents dispositifs.

Après l'ouverture de deux classes pour enfants handicapés à ESCASSEFORT et de deux centres de vacances situés respectivement sur les communes de BOUSSES et de La REUNION à La Taillade, l'Association pour l'Éducation et l'Insertion des Handicapés (AEIH) est créée en 1972. Sa vocation première est l'accompagnement des enfants handicapés accueillis à l'école en vue de leur intégration dans le milieu ordinaire.

L'association s'affirme ainsi avec son caractère novateur par la promotion d'une offre de service spécifique en adéquation entre les potentialités des personnes et les besoins sur le territoire. Dès sa création, l'association expérimente des projets d'intégration en milieu ordinaire et une équipe de soins et d'éducation spécialisée à domicile est instituée en partenariat avec le CHD « La Candélie » en 1982, exprimant les premières démarches de décroisement entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social.

Divers services sont créés : accueil d'adultes en situation de handicap, vacances adaptées, protection des majeurs...

Depuis les années 2000, l'association se développe en élargissant son champ d'action dans le domaine social, de la santé et de l'économie sociale et solidaire afin de répondre à des problématiques émergentes ainsi qu'aux besoins et attentes de nouveaux publics: logement adapté, aide à domicile, accueil de migrants, accueil de mineurs non accompagnés...

C'est ainsi que l'association est devenue SOLINCITÉ (Solidarité – INTégration – Citoyenneté – Territoire).

II. Les Valeurs de l'Association

La **SOL**idarité, c'est la valeur que l'on accorde aux autres et à la communauté qui nous réunit. Elle se traduit en actes concrets : partager, aider, accompagner, soutenir, accepter, intégrer, protéger, prendre soin, se soucier de...

L'**INT**égration promeut l'inclusion afin que chacun trouve sa place dans la société.

La **CIT**oyenneté, suppose d'œuvrer pour que chacun accède pleinement à ses droits et participe aux décisions le concernant.

Le **TER**ritoire, c'est apporter des réponses coordonnées de proximité dans une perspective de parcours sans rupture qui implique la connaissance des forces et des faiblesses du territoire.

SOLINCITÉ s'inscrit dans une démarche éthique rigoureuse.

¹ Bocquet Alain, Dumas François, Rapport d'enquête sur les difficultés du monde associatif, Assemblée nationale, novembre 2014, p.150



L'association promeut les valeurs de Laïcité, Dignité et Intégrité: il s'agit de respecter, défendre et préserver la valeur singulière de l'humain dans toutes ses dimensions tant personnelles que sociétales sans distinction ni jugement

Parce que nous pensons...

- que la reconnaissance et le respect des différences sont des facteurs de progrès social
- qu'il est nécessaire de changer le regard de la société sur les personnes vulnérables, fragilisées et/ou en situation de handicap
- que tout être humain doit être reconnu avec un statut de citoyen au sein de notre société
- que ce statut de citoyen est un droit fondamental
- que sur ce principe de citoyenneté, chacun a des droits et des devoirs
- qu'il existe des potentialités chez toute personne
- que le « vivre ensemble » constitue le fondement de la cohésion d'une société
- que l'altérité est un concept de reconnaissance de l'autre dans sa différence
- que pour être efficace, l'action sociale doit être menée de façon conjuguée avec l'ensemble des acteurs sur le territoire

SOLINCITE s'engage à :

- agir en conformité avec les dispositions contenues dans les traités, conventions, charte des droits et libertés de la personne accueillie et les textes fondamentaux concernant les Droits Humains
- respecter la singularité et l'intimité de chacun
- promouvoir la personne dans ses potentialités et son émancipation
- faire de l'altérité une référence
- soutenir l'accès à la citoyenneté pour tous
- valoriser l'ancrage culturel
- développer un art de vivre pour faire « société ensemble »
- œuvrer en synergie avec tous les acteurs de progrès social sur le territoire.



III. Missions

Au cours des dernières décennies, le secteur social et médico-social a connu de profondes réformes législatives et réglementaires.

Elles ont eu pour effet d'engager les associations et leurs dirigeants dans des conduites de changement.

Concurrencées par l'intervention de la logique libérale, les associations ont été mises au défi de :

- conserver la vitalité originelle de leur militantisme citoyen au service de besoins en constante évolution,
- perfectionner leurs modes de gestion globale pour rester une alternative,
- amorcer le virage numérique.

La loi n° 2002-2 de janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale précise et renforce les droits des personnes accueillies, mais vise avant tout à assurer l'accès effectif à ces droits. Pour ce faire, elle rend obligatoire des documents, des instances, des procédures d'évaluation, des sanctions.

Elle articule l'innovation sociale et médico-sociale, en adaptant les structures et services aux besoins autour de quatre grands axes:

- renforcement du droit des personnes vulnérables
- élargissement des missions de l'action sociale
- développement de l'organisation et de la coordination des différents acteurs du domaine médico-social et social
- amélioration de la planification.

Un ensemble de lois précise ces orientations et l'organisation de leur mise en œuvre dans les domaines :

- du handicap,
- de la Protection de l'Enfance,
- de la Protection des Majeurs,
- de l'accueil et de l'insertion des migrants, demandeurs d'asile et mineurs non accompagnés,
- de la réorganisation du secteur sanitaire sur les territoires en l'articulant avec le secteur médico-social dans une perspective d'harmonisation de cultures différentes et de décroisement.

Il s'agit de viser une société plus inclusive et des logiques de parcours de vie sans rupture, du diagnostic au suivi, où l'accompagnement à domicile et le travail en milieu ordinaire sont privilégiés.



SOLINCITÉ, acteur de politiques publiques, inscrit son travail dans le cadre de ces orientations nationales, déclinées au niveau des politiques régionales et départementales:

- en établissements et services pour les personnes en situation de handicap, enfants et adultes,
- avec des services de lutte contre l'exclusion ou d'accompagnement de la vulnérabilité, ouverts à tous publics en difficulté sociale y compris les demandeurs d'asile et mineurs non accompagnés, les familles, les associations d'usagers ,
- par des réponses à des besoins de logement, d'intervention à domicile, d'insertion sociale et d'insertion par l'activité économique,
- par des modalités diversifiées d'intervention (accueil modulable, de jour, de nuit, séquentiel, temporaire...),
- en impulsant une dynamique de coopération territoriale au sein du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Moyenne Garonne et dans les différentes Maisons de Santé autour des pôles de santé territoriaux,
- par une participation au contrat local de santé mentale,
- par une contribution active au développement social des territoires desservis par l'association,
- en s'inscrivant dans une démarche de développement durable par des actions spécifiques et des investissements (bâtiments basse consommation, véhicules électriques...),
- par l'animation et le développement de lieux ressources pour favoriser l'accès à la culture, l'échange, le bien-être et soutenir l'inclusion dans la société.

IV. Les principes d'intervention

Les principes d'intervention de SOLINCITÉ témoignent de la mise en œuvre des valeurs fondamentales de l'Association.

Dans l'ensemble de son action, tant auprès des personnes accueillies ou accompagnées que des salariés et des partenaires, SOLINCITÉ s'attache à mettre en œuvre les principes suivants :

A. *Auprès des personnes accueillies ou accompagnées*

- Faire alliance : les professionnels du secteur social et médico-social sont appelés depuis les années 2000 dans les recommandations de l'ANESM, devenue HAS, à « porter un regard nouveau sur les rapports qu'ils entretiennent avec les usagers et leur entourage »². Ce qui suppose « un croisement des savoirs et des pratiques qui, sans supprimer les statuts permette à chacun une reconnaissance »³.

²ANESM *Les attentes de la personne et le projet personnalisé d'accompagnement*, décembre 2008, p.11

³ Conseil supérieur du travail social. *L'usager au centre du travail social*. Juin 2006, p. 16.



- Les écouter, les respecter, les valoriser, dialoguer et être garants de leur parole.
- Les comprendre, reconnaître leurs besoins, favoriser la pair-aidance ⁴.
- Elaborer avec eux leur projet personnalisé dans une démarche de co-construction.
- Etre attentifs à leur rythme, leur intégrité, leur intimité, leur singularité et leur dignité.
- Prendre appui sur leurs capacités et compétences afin de promouvoir leur citoyenneté et leur épanouissement.
- Veiller à les protéger de toute exploitation.
- Garantir confidentialité, stabilité et professionnalisme des interventions.
- Développer une bonne connaissance du territoire.
- Coopérer en interne, dans les partenariats et dans les territoires.

B. *Auprès des salariés*

L'Association Solincité s'engage à déployer une politique des ressources humaines et un dialogue social qui soient emprunts de ces valeurs et objectifs :

- Ecoute
- Respect
- Tolérance
- Bienveillance
- Reconnaissance
- Valorisation
- Montée en compétence et progression professionnelle
- Dialogue Social

C. *Auprès des partenaires*

Les relations partenariales sont essentielles pour notre association et constituent un des éléments essentiels de son ADN. Les valeurs et postures qu'elle souhaite partager dans tous ses partenariats sont :

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| • Ecoute et dialogue | • Reconnaissance mutuelle |
| • Coopération | • Action concertée |
| • Confidentialité | • Respect des engagements |
| • Communication | |

V. Contexte global

Les conditions sociales et économiques de la population se dégradent et l'hétérogénéité des territoires du Lot et Garonne s'accroît.

La précarité, les addictions, la violence et la décompensation psychique sont en augmentation.

⁴ Haute Autorité de Santé (HAS), NOTE DE CADRAGE *Pair-aidance dans les organisations sanitaires, sociales et médico-sociales* - 14 janvier 2025



Les problématiques sont de plus en plus complexes et croisées dans les domaines de la santé et du social.

L'accès aux soins somatiques et psychiques devient de plus en plus difficile.

On peut constater des carences et des ruptures de parcours éducatif et de soin.

Il manque de structures d'accueil pour migrants et pour jeunes majeurs.

L'offre de logements corrects et adaptés, les moyens de déplacement et l'aide alimentaire sont insuffisants.

Le poids des réglementations s'accroît, ainsi que la volatilité des engagements des pouvoirs publics dans un contexte de financements contraints.

Le cloisonnement entre sanitaire, social et médico-social augmente, entraînant le morcellement de l'offre entre les opérateurs.

L'incitation croissante au maintien à domicile se poursuit.

VI. Le Contexte associatif

A. L'Ancrage territorial et les territoires d'intervention



B. Etat des lieux

L'analyse du contexte actuel nous conduit à identifier des évolutions notables:

- Les tâches et responsabilités des administrateurs se font plus exigeantes.
- Les administrateurs avancent en âge et les candidats sont rares.
- Le nombre de bénévoles impliqués dans certaines actions des services ou dispositifs est insuffisant.
- L'attractivité des métiers du social et médico-social a diminué, entraînant des difficultés de recrutement.
- L'usure professionnelle et une certaine volatilité des salariés sont de plus en plus marquées.
- Les salariés aspirent à une plus grande implication dans le fonctionnement associatif.
- L'association accompagne environ 5000 personnes sur 8 territoires (4 ruraux et 4 urbains).

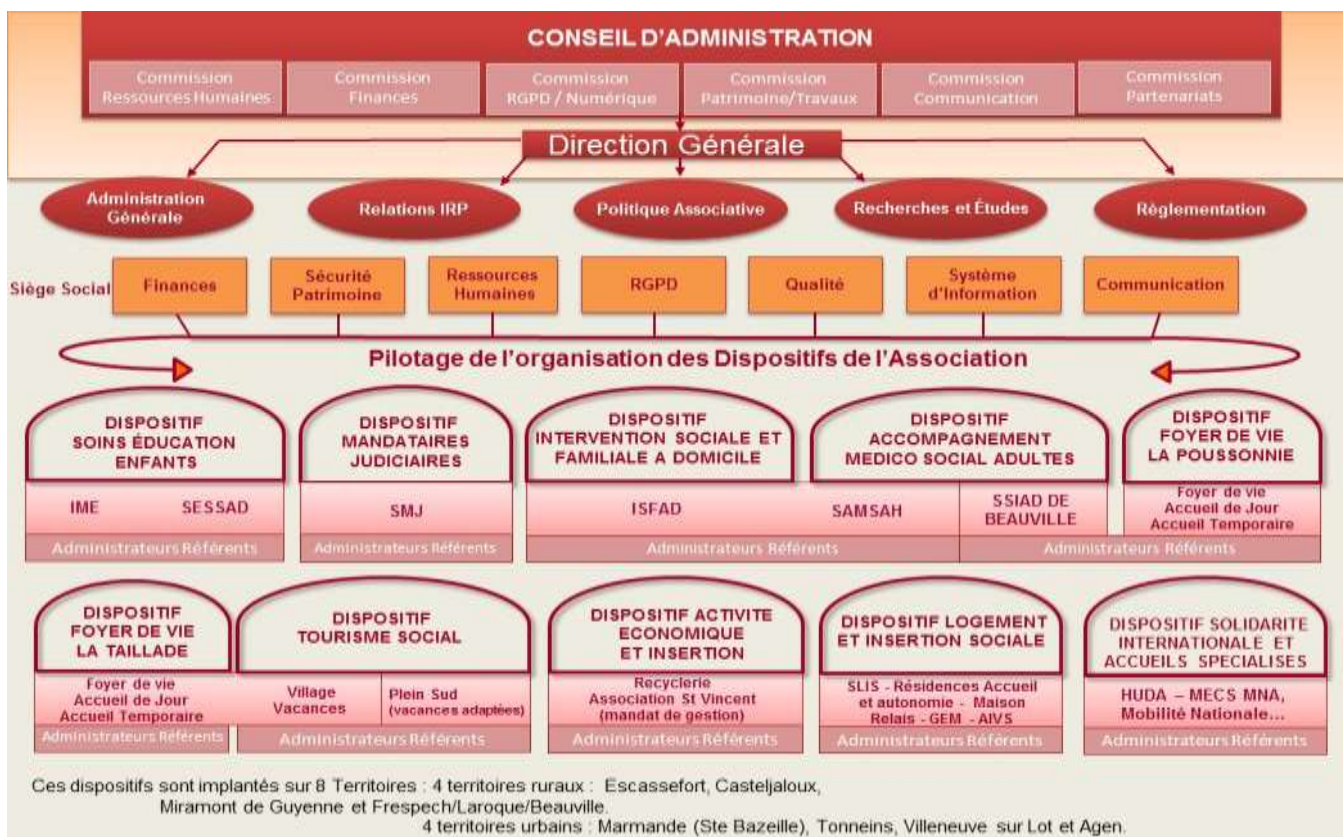


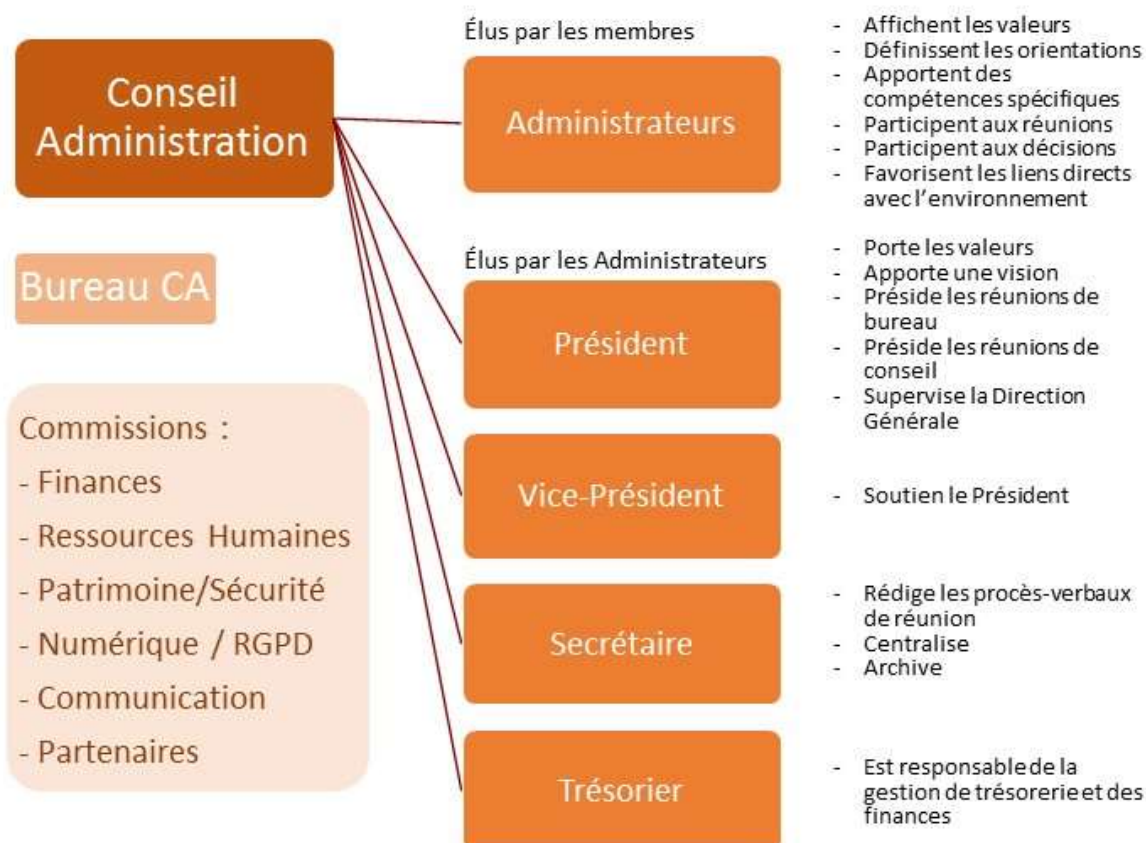
VII. La gouvernance associative et les instances de direction

La gouvernance de l'association est assurée par :

- Des personnes engagées au sein du conseil d'administration au service d'une mission commune.
- Une direction générale et des directions de dispositifs.
- Des administrateurs référents au plus près des dispositifs, des personnes accueillies et des salariés.
- Des commissions de travail pour apporter un appui et impulser des orientations
- Un lien de proximité avec les salariés par des espaces de dialogue ouverts.

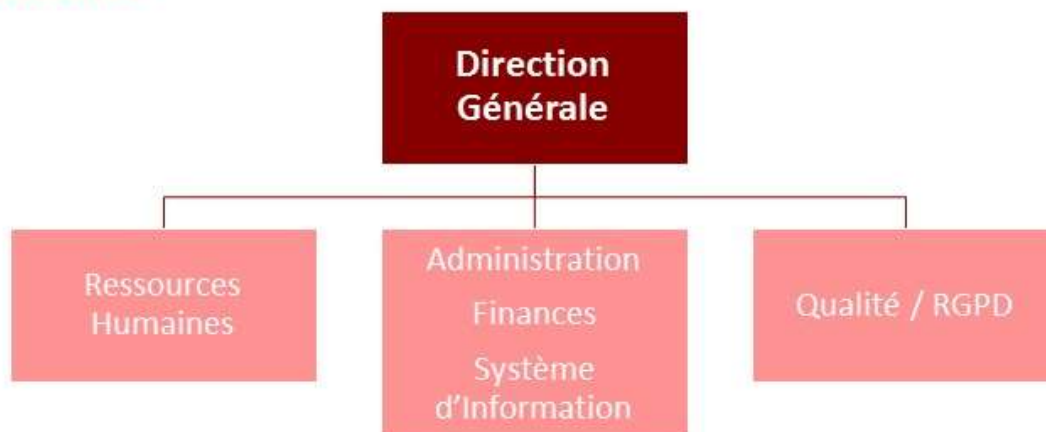
A. L'Organisation Générale de Solincité





GOVERNANCE

DIRIGEANCE



DISPOSITIFS



B. L'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale comprend les membres d'honneur, les membres actifs et bienfaiteurs à jour de leur cotisation. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président. Son ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration. Son Bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation morale et financière de l'association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration ⁵.

C. L'Assemblée Générale Extraordinaire

En dehors des assemblées générales ordinaires, le Président peut, à son initiative ou à la demande de la moitié des membres de l'association, convoquer une assemblée générale extraordinaire suivant les formalités prévues à l'article 7 des statuts.

D. Le Conseil d'Administration

Il se compose de 12 à 15 membres élus par l'assemblée générale parmi ses adhérents, qui s'engagent au service d'une mission commune pour une durée de trois ans renouvelable. Le renouvellement des membres s'effectue par tiers.

Les administrateurs élisent le Bureau du Conseil d'administration, composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire et un secrétaire adjoint, d'un trésorier et un trésorier adjoint.

Il se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'Association.

Le Président peut inviter à ces réunions, à titre consultatif, des personnes qualifiées à titre divers (directeurs, directeurs adjoints ou responsables d'établissements ou services, représentants d'organismes extérieurs, élus...).

Le conseil d'administration est chargé de prendre les décisions politiques et stratégiques et de veiller à leur application. Il est l'interlocuteur du directeur général.

Ses tâches principales sont :

- de définir la politique associative en accord avec les objectifs définis par les statuts et par l'Assemblée Générale
- de se soucier de la représentativité de l'association
- de voter la création et la promotion d'établissements et services
- de veiller à la gestion des établissements et services
- d'être attentif à la réponse aux différents appels à projets ou à manifestation d'intérêt
- d'assurer le suivi des actions entreprises par la direction générale
- de réunir l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire.

⁵ Extrait des statuts associatifs



Il désigne parmi ses membres des référents au plus près des dispositifs, des personnes accueillies, des salariés et des directions. Il entend leur compte-rendu au moins une fois par an.

Pour éclairer ses orientations, il se dote de commissions d'aide et d'appui à la décision en matière de Relations Humaines, Finances, Patrimoine, démarche Qualité, Système d'Information et Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), Communication...

E. Le Siège Social

1. La Direction Générale

Par délégation du Conseil d'Administration, le directeur général est l'interface entre les instances d'habilitation et de tarification, les partenaires et les dispositifs. Il est responsable de l'information, la communication, la coordination, le contrôle et la mise en œuvre des ressources concourant à l'application des règles externes et internes dans tous les dispositifs.

Il leur apporte le soutien nécessaire afin qu'ils puissent se concentrer sur leur cœur de métier. Il assure un contrôle de premier niveau qui peut aboutir à infléchir ou corriger certains fonctionnements.

Le siège social et administratif est organisé en fonctions supports qui conduisent les missions suivantes :

2. La Direction Administrative et Financière

Elle regroupe les fonctions de gestion financière et comptables de l'Association, à ce titre elle :

- Effectue toute analyse financière utile au Conseil d'Administration pour définir sa politique et sa stratégie financière,
- Assure périodiquement un contrôle de l'exécution des budgets,
- Produit tout tableau de bord nécessaire au pilotage de l'Association,
- Supervise la production des comptes administratifs et non administratifs et propose les affectations de résultats possibles à réaliser pour chacun des dispositifs ou établissements,
- Gère la trésorerie et propose tout placement adapté, à court, moyen et long terme, en fonction des fonds disponibles et de la projection de leurs emplois ainsi que de leurs renouvellements,
- Met en place les emprunts nécessaires pour financer les emplois prévus aux plans pluriannuels d'investissements,
- Est l'interlocutrice privilégiée des experts comptables, du commissaire aux comptes, des services fiscaux et des établissements bancaires.

Elle pilote les systèmes d'information.

3. La Direction des Ressources Humaines

Elle définit la stratégie et la politique RH en fonction des objectifs stratégiques. Elle assure les fonctions de gestion du personnel (paies, prévoyance, mutuelles...), de pilotage des ressources humaines (formation, relation avec les IRP, suivi des conventions collectives, contrats de travail, QVT...) de conseil en management, de veille juridique et de suivi des contentieux.

SOLINCITÉ emploie 322 collaborateurs permanents, des collaborateurs intérimaires et des animateurs de séjours adaptés.



4. Les Systèmes d'Information

Sous l'autorité de la Direction Administrative et Financière, l'équipe du Système d'Information est chargée du bon fonctionnement des outils et logiciels métiers dont les établissements et services de l'association ont besoin dans l'accomplissement de leurs missions.

Ses missions principales sont :

- Le suivi et la maintenance du parc informatique, de la flotte de téléphonie mobile et du parc de photocopieurs.
- Le suivi et la maintenance des serveurs
- La sécurisation du traitement des données
- Les relations avec les éditeurs/hébergeurs et les fournisseurs de matériels et solutions métiers

Cette équipe assure également ces missions auprès des associations partenaires que sont l'AMAT et l'Association St Vincent Recyclerie Insertion.

5. La Communication

Le service communication, en lien avec le conseil d'administration, le Directeur Général et les directions de Dispositif conçoit et met en œuvre différents outils et actions (site internet, plaquette associative, réseaux sociaux...).

Il actualise des supports papiers de communication quotidienne (papier en-tête, cartes de correspondance, cartes de visite...) et diffuse de l'information en interne.

Il met en valeur les réalisations de l'association : projets innovants, événements, etc., tant en interne qu'en direction de l'environnement.

Il favorise la circulation de l'information et entretient une dynamique collective.

Il est l'interlocuteur des médias.

6. La Direction de la Qualité

Elle est un outil fondamental au service des orientations politiques proposées par le Conseil d'Administration. Elle contribue à la sécurité, au bien-être et à la satisfaction des personnes accueillies ou accompagnées dans les établissements et services gérés par l'association.

Du projet associatif aux projets individualisés des personnes accompagnées en passant par les projets d'établissements et services, le management par la qualité participe à une cohérence d'ensemble.

Enfin, la direction qualité de l'association pilote la mise en œuvre de l'ensemble des évaluations internes et externes selon les réglementations en vigueur.

7. La Protection des Données

La protection des données personnelles conformément au Règlement Général de la Protection des Données est une exigence que tous les acteurs de SOLINCITE sont appelés à garantir.

Chaque dispositif disposera d'un registre des activités de traitement des données personnelles qui précisera les modalités de collecte et de traitement de ces données jusqu'à leur archivage ou leur destruction.

L'Association SOLINCITE bénéficie de l'appui d'une déléguée à la protection des données (DPO) qu'elle partage avec deux autres associations.



8. L'ingénierie, le développement et la recherche

Cette mission incombe à la direction générale et aux directions de dispositif. Elle consiste à assurer une veille stratégique sur les évolutions des besoins/contextes et à organiser, en interne ou dans le cadre de partenariats, des réponses innovantes.

La Direction Générale pilote le montage des dossiers d'extension, de restructuration et/ou de création ou reprise d'établissements ou services.

Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Moyenne Garonne dont SOLINCITE est cofondateur est l'outil par lequel la majorité des réponses à appel à projet se décline.

9. L'Ethique

Depuis 2025 et après avoir suivi une formation, un groupe de professionnels pluridisciplinaires ainsi que deux membres du conseil d'administration s'engagent au sein du comité éthique associatif de Solincite.

Cette instance se réunit trois fois par an et propose des avis en répondant aux saisines que lui font remonter les ESSMS, au sujet de situations complexes rencontrées sur le terrain.

F. Les Directions des Dispositifs

Par délégation du Conseil d'Administration et du Directeur Général, les Directions des dispositifs recrutent et pilotent les équipes de chaque établissement ou service qui sont sous leur autorité.

Elles sont les porteuses des projets opérationnels de SOLINCITÉ au cœur des territoires d'action et du tissu partenarial.

Elles sont les chevilles ouvrières du lien avec les personnes accueillies ou accompagnées, les équipes, les familles et les autorités de contrôle et de tarification.

Sous la coordination des Directions du Siège, elles articulent dans une coopération fructueuse. des réponses croisées et concertées avec les acteurs internes et les partenaires externes.

Elles sont force de proposition pour améliorer la qualité et développer toute forme d'innovation au service du projet associatif.

VIII. Les orientations stratégiques de Solincité

AXE 1 : Favoriser l'implication active des personnes accompagnées

Action 1 : Associer les personnes au projet d'établissement ou de service, de sa conception à son évaluation

Action 2 : Adapter les projets pour garantir l'implication active des personnes accompagnées

Action 3 : Mettre en place des modalités pratiques de pair-aidance



AXE 2 : Sécuriser les parcours de soins par convention ou contrat avec les acteurs du secteur sanitaire

Action 1 : Elaborer et signer des conventions avec les centres hospitaliers, les MSP, les services autonomie à domicile et les praticiens libéraux pour garantir la continuité des soins et accompagnements

Action 2 : Organiser une fois par an au moins, une rencontre avec les professionnels de santé du territoire

Action 3 : S'investir dans les réseaux locaux de santé mentale

AXE 3 : Déployer des modalités innovantes d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Action 1 : Développer des pratiques innovantes

Action 2 : S'appuyer sur les acteurs du territoire

Action 3 : Déployer de nouveaux projets d'habitats partagés et adaptés

Action 4 : Proposer des formes de soutien et de répit pour les aidants familiaux

AXE 4 : Poursuivre le déploiement de solutions mixtes, adaptées, portées par un réseau de partenaires

Action 1 : Faire de chaque établissement ou service de SOLINCITÉ un acteur des partenariats locaux

Action 2 : Innover par le déploiement de solutions mixtes, ajustables et partagées entre plusieurs associations et groupements

Action 3 : Faire évoluer nos offres de services vers l'inclusion

AXE 5 : Réorganiser le découpage des zones d'intervention pour mieux appréhender la réalité des territoires

Action 1 : Redimensionner les implantations territoriales pour adapter les services aux besoins des personnes accompagnées

Action 2 : Susciter l'adhésion voire l'implication des collectivités locales dans l'action des établissements et services



AXE 6 : Sécuriser les contrats et engagements avec les autorités de contrôle et de tarification

Action 1 : Poser le cadre des interventions par la contractualisation systématique des engagements et missions confiés à SOLINCITÉ

Action 2 : Répondre aux urgences dont la commande est formalisée par écrit par les prescripteurs

Action 3 : S'engager exclusivement sur les missions dont le financement est assuré

AXE 7 : Définir des modalités pour attirer et fidéliser des bénévoles

Action 1 : Poursuivre le fonctionnement par commissions de travail afin d'éclairer la prise de décisions du Conseil d'Administration

Action 2 : Rédiger une charte de l'engagement bénévole à SOLINCITÉ

Action 3 : Diversifier les profils de compétences des bénévoles invités à rejoindre le Conseil d'Administration.

IX. Conclusion

L'association SOLINCITÉ a toujours fait preuve d'ingéniosité et de créativité dans la construction et la mise en œuvre de ses projets, dans sa démarche d'inclusion de tous et de lutte contre les discriminations.

Elle s'appuie sur son ancrage territorial et l'engagement de ses salariés pour porter ses actions novatrices.

Par ses valeurs de solidarité et de complémentarité elle s'inscrit pleinement dans des partenariats et des groupements comme le GCSMS Moyenne Garonne.

SOLINCITÉ réaffirme sa visée de permettre à tous de trouver une place légitime dans notre société.

